ENVIRONNEMENT

Droit pénal de l'environnement : cartographier le risque et organiser la défense

Un procès-verbal d'inspection, une plainte d'association, un déversement signalé par un riverain : l'entrée dans le champ pénal est rarement anticipée. Le dirigeant découvre que sa responsabilité personnelle peut être recherchée à côté de celle de la personne morale, et que la délégation de pouvoirs qu'il croyait solide ne résiste pas à l'examen. Cette journée de 7 heures s'adresse à des praticiens confirmés. Elle traite la constatation des infractions, l'articulation entre police administrative et procédure pénale, les mécanismes d'imputation de la responsabilité, la portée réelle d'une délégation et les voies de règlement négocié.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 030 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise avocats directeurs juridiques et responsables HSE exposés au risque pénal environnemental.

PRÉREQUIS
Disposer d'une expérience confirmée en droit de l'environnement ou en droit pénal des affaires.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les infractions environnementales susceptibles de viser l'entreprise
- Décrire le déroulement d'un contrôle et la portée du procès-verbal
- Évaluer la solidité d'une délégation de pouvoirs en matière environnementale
- Distinguer les suites administratives des suites pénales d'un même fait
- Préparer les premières décisions à prendre dès l'ouverture d'une procédure

03 Programme détaillé

M1 Infractions et constatation

- Ce que recherche l'inspection
- Panorama des infractions liées aux installations aux rejets et aux déchets
- Pouvoirs des inspecteurs et des agents habilités
- Portée du procès-verbal et contestation des constats
- Articulation entre police administrative et police judiciaire
- Cas pratique : Les participants analysent un procès-verbal et repèrent les éléments contestables.

M2 Imputation de la responsabilité

- Personne morale dirigeant et délégataire
- Conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale
- Recherche de la faute du dirigeant
- Critères de validité d'une délégation de pouvoirs
- Chaîne des délégations et moyens réellement donnés au délégataire
- Atelier : Chaque participant confronte ses délégations en vigueur à une grille de validité.

M3 Procédure et règlement négocié

- Piloter la séquence après le contrôle
- Premières décisions à prendre dès la notification
- Coordination entre direction juridique conseil externe et exploitation
- Voies de règlement négocié et conditions d'accès
- Mesures de remise en état et articulation avec la sanction
- Mise en situation : Le groupe organise la réponse de l'entreprise dans les premiers jours suivant un contrôle.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 030 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr